Assurance-récolte : Groupama justifie la nécessité d'une réassurance publique

Vendredi, à l'occasion d'une conférence de presse sur les risques agricoles, Groupama a réinsisté sur la nécessité de mettre en place un système de réassurance publique pour les risques climatiques sur récolte (« Les Echos » du 1er février). « Dans tous les pays où l'assurance récolte fonctionne, comme l'Espagne, les Etats-Unis ou le Canada, il y a une subvention des cotisations et une garantie publique de réassurance », explique l'assureur, qui, avec 67.000 contrats, représente 90 % du marché de la multirisque climatique sur récoltes. Compte tenu d'une carence de capacité chez les réassureurs privés, « la pérennité du système en dépend », poursuit Groupama, qui se dit « techniquement prêt » à développer des couvertures plus sophistiquées protégeant contre la « variabilité des prix », mais qui préfère attendre d'avoir une réponse claire de l'Etat avant de se lancer. Le ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, aurait donné un « accord de principe oral » à l'idée d'une réassurance publique sur la multirisque climatique. Groupama espère en voir la traduction dans la loi de modernisation de l'agriculture, qui sera examinée en première lecture au Sénat en mai prochain.